

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE MAYO, TENUE À MAYO, LE 7 JANVIER 2019, À 19 H 30, SOUS LA PRÉSIDENCE DU MAIRE M. ROBERT BERTRAND.

Sont présents :

Robert Bertrand, Maire
Ian de Cotret-Brazeau, conseiller, siège #1
Alain Dupuis, conseiller, siège #3
Erin Kane, conseillère, siège #4
Guy Roussel, conseiller, siège #5
Pierre Robineau, conseiller, siège #6
Secrétaire d'assemblée : Martin Cousineau
Absente :
Renée Giroux, conseillère, siège #2

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE
2. PÉRIODE DE QUESTIONS
3. ORDRE DU JOUR
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 DÉCEMBRE 2018
5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 DÉCEMBRE 2018
6. TRÉSORERIE - APPROBATION DES COMPTES
7. RAPPORTS
 - 6.1 Rapport de l'inspecteur
 - 6.2 Rapport du directeur du service de sécurité incendie
8. DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE
9. SÉCURITÉ CIVILE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE- VOLET 1
10. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO SQ-06-003-2019
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO SQ-06-002 INTITULÉ
« RÈGLEMENT CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE
APPLICABLE PAR LA SURETÉ DU QUÉBEC »
11. ADOPTION D'UNE POLITIQUE DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT,
L'INCIVILITÉ ET DE LA VIOLENCE AU TRAVAIL
12. AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE PROCÉDER À UN
APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LE TRAITEMENT DE SURFACE
DOUBLE DU CHEMIN ROY (RIRL-2017-675)
13. DÉMISSION DU POMPIER À TEMPS PARTIEL, MATTHEW ROOS
14. AVIS DE MOTION POUR TRAITEMENT DES ÉLUS
15. PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-01 INTITULÉ
« TRAITEMENT DES ÉLUS »
16. RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA FQM
17. RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ADMQ
18. RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA COMBEQ
19. RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA FÉDÉRATION
CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (FCM)
20. RENOUVELLEMENT DU FORFAIT TÉLÉPHONIQUE (SERVICES
JURIDIQUES)

21. NOMINATION DES ÉLUS AUX DIFFÉRENTS COMITÉS

22. PÉRIODE DE QUESTIONS

23. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

3. ORDRE DU JOUR

2019-01-001

IL EST PROPOSÉ par Guy Roussel, **APPUYÉ** par Ian de Cotret-Brazeau et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée à l'unanimité

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 DÉCEMBRE 2018

2019-01-002

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2018;

ATTENDU QUE les membres renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Erin Kane, **APPUYÉ** par Alain Dupuis et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2018.

Adoptée à l'unanimité

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 DÉCEMBRE 2018

2019-01-003

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 décembre 2018;

ATTENDU QUE les membres renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Ian de Cotret-Brazeau, **APPUYÉ** par Pierre Robineau et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 décembre 2018.

Adoptée à l'unanimité

6. TRÉSORERIE - APPROBATION DES COMPTES

2019-01-004

Comptes à payer au 31 décembre

# chèque	Fournisseur	Description	Montant
11216	Association des chefs en sécurité incendie	Renouvellement 2 cotisations annuelles	609.36 \$
11217	Robert Maloney	Inspections mensuelles	180.00 \$
11218	Fonds de l'information sur le territoire	Mutations X 2	8.00 \$
11219	Tim Lalonde	Cell	63.73 \$
11220	Servitech	Tenues à jour des rôles et médiane	8 210.76 \$
11221	Dépanneur Mauzeroll	Timbres	26.62 \$
11222	Transport Michel Deschamps	Niveleuse (nov) et travaux d'urgence sur ch. Somers	3 215.89 \$
11223	Fortin Corriveau Salvail Dampousse	Honoraires prof.	2 448.97 \$
11224	Levitt Safety	Banc d'essai 24 appareils respiratoires	2 191.86 \$
11225	Construction Curtis Lavell	Déneigement 3 ^e vers.	24 262.17 \$
11226	Groupe DL	Archivage décembre	57.49 \$
11227	Brandon Lalonde	Cell	101.71 \$
11228	Waste Management	Ordures	1 005.06 \$
11229	Labrador	Location du refroidisseur d'eau	11.18 \$
11230	FCM	Renouvellement annuel	231.78 \$
11231	WSP Canada	Suivi géotechnique ch. Burke	574.88 \$
11232	Canton de Lochaber	Ordures et recyclage + écocentre 5.23 T	6 635.75 \$
11233	Québec Municipal	Adhésion annuelle	145.13 \$
11234	Clôture Régionale	Installation d'une clôture au parc	4 384.13 \$
11235	Nadine Roy, Notaire	Honoraires prof.	909.85 \$
11236	Robert Bertrand	Frais de déplacement déc	199.80 \$
11237	Recyclage SCN	Location d'un camion	150.00 \$
11238	Michael Carson	Frais de déplacement nov et déc	57.78 \$
11239	Martin Cousineau	Frais de déplacement déc	94.50 \$
11240	Stéphane Bélair design	63 tuques avec logo municipal	986.91 \$

11241	Infotech	Banque d'heures annuelle	2 253.51 \$
		Total	59 016.82 \$

Comptes payés au 31 décembre

Paiements internet		
Fournisseur	Description	Montant
RCAP	Location du Photocopieur	122.22 \$
Bell Canada	Téléphone	39.60 \$
Agence du revenu du Canada	Remises de l'employeur	2 913.60 \$
Revenu Québec	Remises de l'employeur	6 370.41 \$
Fonds de solidarité FTQ	REER pour DG avec participation de l'employeur	384.62 \$
Visa Desjardins	Cell, Carburant, fournitures, café, Registre foncier	1 005.71 \$
	Total	10 836.16 \$
Paies		
Date		Montant du dépôt direct
6 décembre	Paie annuelle des pompiers	41 669.37 \$
13 décembre		3 909.45 \$
27 décembre		7 460.87 \$
	Total	53 039.69 \$
	Grand total	122 892.67 \$

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu de la délégation d'autoriser des dépenses au directeur général et secrétaire-trésorier et au directeur du service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer;

IL EST PROPOSÉ par Alain Dupuis, **APPUYÉ** par Pierre Robineau et résolu d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

Adoptée à l'unanimité

7. RAPPORTS

6.1 Rapport de l'inspecteur

Permis délivrés

Numéro	Adresse	Nature	Zonage
2018-1201	245ch. des Libellules	Construction	7-F
2018-1202	245ch. des Libellules	Installation septique	7-F
2018-1203	245ch. des Libellules	Captage d'eau	7-F

6.2 Rapport du directeur du service de sécurité incendie

Rien à signaler

8. DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

2019-01-005

Consultation publique sur ces demandes. Le Maire, monsieur Robert Bertrand demande aux personnes présentes s'ils veulent intervenir sur ces demandes de dérogation mineure :

- 230, Chemin Daly : Demande pour la construction pour un abri d'auto qui ne respecte pas la marge arrière de 8 mètres. Zonage, Article 43-1 et 43-2.
- Lot numéro 6 041 340 (chemin des Libellules) : Demande pour la construction d'une maison sur un lot qui ne rencontre pas la norme actuelle. Lotissement Article 18-2-a.

CONSIDÉRANT les demandes telles que présentées et la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par Ian de Cotret-Brazeau, **APPUYÉ** par Erin Kane **ET** résolu que ce conseil :

Accorde la dérogation mineure au 230, chemin Daly pour la construction pour un abri d'auto qui ne respecte pas la marge arrière de 8 mètres.

Accorde la dérogation mineure au lot numéro 6 041 340 (chemin des Libellules) pour la construction d'une maison sur un lot qui ne rencontre pas la norme actuelle.

Adoptée à l'unanimité

9. SÉCURITÉ CIVILE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE- VOLET 1

2019-01-006

ATTENDU QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

IL EST PROPOSÉ par Alain Dupuis, **APPUYÉ** par Guy Roussel, **ET** résolu :

QUE la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500.00 \$, dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 400.00 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 900.00 \$;

QUE la municipalité autorise le directeur général, M. Martin Cousineau à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Adoptée à l'unanimité

**10. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO SQ-06-003-2019
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO SQ-06-002 INTITULÉ
« RÈGLEMENT CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE
APPLICABLE PAR LA SURETÉ DU QUÉBEC »**

2019-01-007

ATTENDU QUE le conseil a adopté le Règlement SQ 06-002 intitulé « Règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre applicable par la Sureté du Québec » (ci-après « le Règlement SQ 06-002 ») pour assurer la paix et l'ordre sur le territoire de la Municipalité;

ATTENDU QUE la possession et la consommation du cannabis à des fins autres que médicales est maintenant rendue légale au Canada depuis le 17 octobre 2018;

ATTENDU QUE la consommation de cannabis est encadrée par la Loi encadrant le cannabis;

ATTENDU QUE le conseil juge nécessaire de modifier ledit règlement afin d'encadrer la consommation de cannabis sur son territoire;

IL EST PROPOSÉ par Guy Roussel, **APPUYÉ** par Alain Dupuis, **ET** résolu **QUE** le règlement portant le numéro SQ-06-003-2019 de la municipalité de Mayo intitulé « RÈGLEMENT CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE APPLICABLE PAR LA SURETÉ DU QUÉBEC » est adopté.

(Le texte déposé comme document de consultation fait partie intégrante de la résolution)

Adoptée à l'unanimité

11. ADOPTION D'UNE POLITIQUE DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT, L'INCIVILITÉ ET DE LA VIOLENCE AU TRAVAIL

2019-01-008

ATTENDU QUE toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

ATTENDU QUE la Loi sur les normes du travail (ci-après « LNT ») prévoit l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une Politique de prévention du harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

ATTENDU QUE la municipalité de Mayo s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de l'incivilité ou de la violence au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

ATTENDU QUE la municipalité de Mayo entend mettre en place des mesures prévenant toute situation de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail;

ATTENDU QUE la municipalité de Mayo ne tolère ni n'admet quelques formes de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail;

ATTENDU QU'IL appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de promouvoir le maintien d'un milieu de travail exempt de harcèlement, d'incivilité ou de violence au travail;

ATTENDU QUE la politique et son annexe font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils y étaient au long reproduits;

IL EST PROPOSÉ par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Guy Roussel, **ET résolu QUE** la municipalité de Mayo adopte la Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail ainsi que son annexe 1 soit le formulaire de plainte.

Adoptée à l'unanimité

12. AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LE TRAITEMENT DE SURFACE DOUBLE DU CHEMIN ROY (RIRL-2017-675)

2019-01-009

ATTENDU QUE suite à la résolution 2017-10-109, une demande de subvention a été acheminée au ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports en lien avec le programme de réhabilitation du réseau routier local;

ATTENDU QUE la demande a été acceptée et la municipalité a reçu un accord de principe;

ATTENDU QUE l'estimation préliminaire révisée le 26 novembre 2018 pour le « traitement de surface double du chemin Roy » au montant de 283 500\$ avant taxes sera subventionné à 75% par ledit programme et la différence sera payée par un règlement d'emprunt;

ATTENDU la nécessité de procéder à un appel d'offres public par l'entremise du SEAO (Système électronique d'appel d'offres), le montant de l'estimation étant supérieur à 100 000\$;

IL EST PROPOSÉ par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Ian de Cotret-Brazeau et résolu que ce conseil autorise le directeur général à procéder à un appel d'offres public par l'entremise du SEAO pour le traitement de surface double du chemin Roy.

Adoptée à l'unanimité

13. DÉMISSION DU POMPIER À TEMPS PARTIEL, MATTHEW ROOS

2019-01-010

ATTENDU la démission de M. Matthew Roos du poste de pompier à temps partiel du service de sécurité incendie de la municipalité de Mayo et Mulgrave-Et-Derry, par lettre datée du 31 décembre 2018;

ATTENDU QUE ce conseil remercie M. Matthew Roos pour ses 4 années de loyaux services;

IL EST PROPOSÉ par Ian de Cotret-Brazeau, **APPUYÉ** par Guy Roussel, **ET** résolu **QUE** ce conseil accepte la démission de M. Matthew Roos au poste de pompier à temps partiel en date du 31 décembre 2018.

14. AVIS DE MOTION POUR TRAITEMENT DES ÉLUS

AM 2019-001

Avis de motion est par la présente donné par Guy Roussel, à l'effet que lors d'une séance ultérieure, un règlement numéro 2019-01 intitulé « TRAITEMENT DES ÉLUS » sera adopté. Une copie du projet de règlement est déposée avec l'avis de motion.

15. PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-01 INTITULÉ « TRAITEMENT DES ÉLUS »

2019-01-011

ATTENDU QUE il y a lieu de réviser la rémunération des membres du conseil relativement à l'exercice de leurs fonctions afin de tenir compte de l'impact fiscal qu'aura le projet de loi C-44, sanctionné le 22 juin 2017, en traitant, dès janvier 2019, l'allocation de dépense des élus comme un avantage imposable par le gouvernement fédéral;

ATTENDU QUE la Loi sur le traitement des élus municipaux permet au conseil de fixer la rémunération du maire et des autres membres du conseil;

ATTENDU QUE il est également opportun de tenir compte de l'augmentation des coûts inhérents à la charge des membres du conseil municipal;

ATTENDU QUE ce Conseil croit opportun de remplacer le règlement 2014-01 dans le but d'ajuster la rémunération de ses membres;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Guy Roussel, **APPUYÉ** par Ian de Cotret-Brazeau **ET** résolu unanimement que le présent projet de règlement numéro 2019-01 intitulé «**RÈGLEMENT CONCERNANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS** » soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit.

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

MAIRE

Rémunération annuelle de base :	10 000 \$
Allocation de dépenses :	5 000 \$
TOTAL :	15 000 \$

CONSEILLERS

Rémunération annuelle de base :	3 000 \$
Allocation de dépenses :	1 500 \$
TOTAL :	4 500 \$

ARTICLE 3

Les rémunérations prévues au présent règlement seront versées mensuellement.

ARTICLE 4

La rémunération prévue à l'article 2 du présent règlement sera indexée à la hausse, le cas échéant, et ce d'après l'indice de la Gazette officielle du Québec du mois de décembre de l'année précédant l'augmentation.

ARTICLE 5

Le règlement entrera en vigueur au moment de son adoption tel que prévu à la loi et sera rétroactif au 1er janvier 2019. (Le texte déposé comme document de consultation fait partie intégrante de la résolution)

Adoptée à l'unanimité

16. RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION À LA FQM

2019-01-012

ATTENDU la municipalité de Mayo est membre de la Fédération québécoise des municipalités depuis plusieurs années;

ATTENDU la FQM, offre plusieurs services de qualité à des coûts avantageux;

IL EST PROPOSÉ par Ian de Cotret-Brazeau, **APPUYÉ** par Pierre Robineau, **ET résolu QUE** ce conseil autorise le renouvellement de l'adhésion à la FQM pour l'année 2019.

Adoptée à l'unanimité

17. RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION À L'ADMQ

2019-01-013

ATTENDU QUE l'association des directeurs municipaux du Québec offre de nombreux services qui permettent d'acquérir de nouvelles connaissances tout en favorisant les échanges entre les membres et l'établissement d'un réseau de contacts;

IL EST PROPOSÉ par Erin Kane, **APPUYÉ** par Guy Roussel, **ET résolu QUE** ce conseil autorise le renouvellement de l'adhésion à l'ADMQ pour l'année 2019.

Adoptée à l'unanimité

18. RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION À LA COMBEQ

2019-01-014

ATTENDU QUE la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec offre de nombreux services qui permettent d'acquérir de nouvelles connaissances tout en favorisant les échanges entre les membres et l'établissement d'un réseau de contacts;

IL EST PROPOSÉ par Alain Dupuis, **APPUYÉ** par Pierre Robineau, **ET** résolu **QUE** ce conseil autorise le renouvellement de l'adhésion à la COMBEQ pour l'année 2019.

Adoptée à l'unanimité

19. RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION À LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (FCM)

2019-01-015

ATTENDU QUE la FCM représente plus de 2000 municipalités au Canada;

ATTENDU QUE la municipalité trouve opportun d'avoir un représentant au niveau national;

IL EST PROPOSÉ par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Ian de Cotret-Brazeau, **ET** résolu **QUE** ce conseil autorise le renouvellement de l'adhésion à la FCM pour l'année 2019.

Adoptée à l'unanimité

20. RENOUELEMENT DU FORFAIT TÉLÉPHONIQUE (SERVICES JURIDIQUES)

2019-01-016

ATTENDU QUE la municipalité profite régulièrement des services juridiques par téléphone offert par Dufresne Hébert Comeau (DHC Avocats);

IL EST PROPOSÉ par Erin Kane, **APPUYÉ** par Guy Roussel, **ET** résolu **QUE** ce conseil autorise le renouvellement du forfait téléphonique pour l'année 2019 au coût de 400 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité

21. NOMINATION DES ÉLUS AUX DIFFÉRENTS COMITÉS

2019-01-017

ATTENDU QUE selon l'article 9, le président et le vice-président du C.C.U. sont nommés par le conseil sur suggestion des membres du comité, à la première séance du conseil municipal de chaque année;

ATTENDU QUE les membres des autres comités doivent également être nommés;

IL EST PROPOSÉ par Erin Kane, **APPUYÉ** par Pierre Robineau, **ET** résolu **QUE** :

1- Le comité du C.C.U. soit formé des élus suivants :

Mme Renée Giroux, Présidente
Mme Erin Kane, Vice-présidente

Et soit formé des citoyens suivants :

M. Daniel Matte
Mme Joanne St-Amour Sanscartier
M. Bernard Dionne

2- Le comité de voirie soit formé des élus suivants :

M. Pierre Robineau
M. Ian de Cotret-Brazeau

3- Le comité du service de sécurité incendie (SSI) soit formé des élus suivants :

Mme Renée Giroux
M. Guy Roussel

4- Le comité des communications soit formé des élus suivants :

Mme Renée Giroux
Mme Erin Kane

5- Le comité des loisirs soit formé des élus suivants :

M. Ian de Cotret-Brazeau
M. Alain Dupuis

6- Le comité de l'environnement soit formé des élus suivants :

M. Guy Roussel
M. Alain Dupuis

Adoptée à l'unanimité

22. PÉRIODE DE QUESTIONS

23. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

2019-01-018

L'ordre du jour étant épuisé, **IL EST PROPOSÉ** par Alain Dupuis, **APPUYÉ** par Ian de Cotret-Brazeau **QUE** la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

Président

Secrétaire

Robert Bertrand,
Maire

Martin Cousineau,
Secrétaire-trésorier